Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500069-20251216-2025_085-DE

ARGENTRÉ DU-PLESSIS
République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	26

Vote
Vote à l'unanimité
Pour : 21 Contre : 5 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 17/12/2025
Et
Publication ou notification du : 17/12/2025

L'an 2025, le 16 Décembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de BEVIERE Jean-Noël, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/12/2025.
Présents : M. BEVIERE Jean-Noël, Maire, Mmes : AUPIED Sandrine, BAYON Hélène, BESNOUIN Caroline (arrivée à 18h45 ayant donné procuration à Mme GESLAND Françoise), GEFFROY Maryline, GESLAND Françoise, HAMON Marie-Claire, ROBIN Laëtitia, VERE Martine, MM : BROSSAULT Christophe, CADET PASCAL, CAILLEAU Claude, FRIN Joël, GALANT Pierre, GASNIER David, GEFFRAULT Pierre, HAMELOT Christian, LAMY Jean-Claude, LE GOUEFFLEC Christophe
Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONAMY Marina à M. GEFFRAULT Pierre, LE BIHAN Christine à M. FRIN Joël, RENOU Séverine à Mme BAYON Hélène, SOCKATH Monique à Mme AUPIED Sandrine, MM : BONNIOT Thomas à Mme ROBIN Laëtitia, DESILLE Bertrand à M. HAMELOT Christian, FERRE Fabien à M. BROSSAULT Christophe
Absente : Mme BOUVIER Laetitia

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROBIN Laëtitia

2025-085 – AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC LIEE A L'INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE

Conformément à une délibération du 23 mai 2022, la commune et Energ'iv, société d'économie mixte locale, ont signé convention d'occupation temporaire afin de mettre à la disposition du titulaire la toiture du centre municipal de la commune d'Argentré-du-Plessis afin qu'il y réalise et exploite une centrale photovoltaïque.

Conformément à la délibération du 23 mai 2022 portant approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public, la commune d'Argentré-du-Plessis a été sollicitée par Energ'iV en vue de l'installation et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du complexe sportif. La production de la centrale ayant pour but d'être injectée sur le réseau public.

Le plan de financement réalisé en avant-projet permettait une redevance annuelle de 900€ /an ; le montant de la redevance annuelle devant être déterminée à partir du plan de financement des installations pour permettre un TRI sur fond propre à Energ'iv de 6%. Pour se rapprocher au plus près du TRI cible la redevance d'occupation définitive doit être fixée à 700€.

Ces modifications entrent dans le cadre prévu par l'article L.2125-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à la majorité des membres

VALIDE l'avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation en vente totale d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du complexe sportif avec la société Energ'IV ;
AUTORISE le maire à signer ledit avenant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/12/2025
Le Maire
Jean-Noël BEVIERE

Le Secrétaire
Laëtitia ROBIN